

Lettre d'information - 02/01/2021

Réouverture partielle de l'EMA le 11/01/2021 / Conditions d'accueil

► Reprise des cours en présentiel

Dans le contexte actuel d'épidémie de coronavirus, l'EMA suit les directives de l'État. Celles-ci évoluent en fonction de l'actualité.

Suite au Décret n° 2020-1582 du 14 décembre 2020, et sauf contre ordre d'ici là (7 janvier - date de revoyure annoncée par le gouvernement), **l'EMA réouvrira ses portes au public à partir du 11 janvier 2021.**

Le présent décret autorise **l'accueil des élèves mineurs uniquement, et à l'exception des cours individuels de chant.**

Les activités d'éveil et d'initiation musicale, à l'EMA ou en délocalisé sur sites périscolaires, ainsi que la découverte instrumentale, restent suspendues jusqu'à nouvel ordre.

► Couvre feu à 18h

Suite aux déclarations du gouvernement du 1^{er} janvier, la préfecture de Meuse a confirmé l'avancement du couvre feu à 18h à partir du 02 janvier.

Des dispositions particulières, relatives à l'organisation des cours pendant cette période de couvre feu à 18h, seront prises dans les jours qui viennent.

Nous vous tiendrons informé dans une prochaine lettre d'information (via mail, FB, et site internet)

► Protocole sanitaire

Outre les gestes barrières habituels (distanciation, lavage des mains)

- Port du masque est obligatoire à partir de 6 ans.
- En cas de fièvre, ou de premiers symptômes d'état grippal ou évocateur de la covid 19, ne pas amener votre enfant en cours.

- Seuls les élèves sont autorisés à entrer dans les locaux.